Projet d'évaluation
EDUCATION MUSICALE

Harmonisation des pratiques d'évaluation pour les classes de collège en ÉDUCATION MUSICALE

Lycée Gustave Flaubert 2026-2027

EDUCATION MUSICALE

L'évaluation en éducation musicale adopte une approche formative et bienveillante, privilégiant le processus de création, l'investissement de l'élève, l'expérimentation et la réflexion critique.

1. Principes généraux d'évaluation en arts plastiques

En cycle 3 et 4, l'évaluation en éducation musicale s'inscrit dans le cadre du contrôle continu : plutôt que de sanctionner un résultat ponctuel, elle valorise le parcours de l'élève. Elle sert à :

- Guider les apprentissages et encourager les progrès au fil des séances.
- Mettre en avant l'investissement personnel, l'expérimentation sonore et la démarche réflexive.
- Reconnaître et encourager toutes les réussites, qu'elles relèvent de l'interprétation, de la création ou de la perception.

2. Types d'évaluations

a) Évaluations formatives

Des évaluations formatives régulières sont mises en place tout au long des projets (Créations, interprétation et chant, débat, recherches).

Elles ont pour objectif d'accompagner les élèves, de réguler les apprentissages et de favoriser l'autoévaluation. Ces évaluations sont prises en compte dans la moyenne.

b) Évaluations sommatives

Les évaluations sommatives permettent de vérifier le niveau de maîtrise des compétences en fin de projet ou de séquence. Elles sont prises en compte dans la moyenne semestrielle.

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
16, rue Othman Kaak | 2078 La MARSA | Tél. : +216 31 355 600| Fax : +216 71 774 524
www.erlm.tn/lgf

3. Nombre d'évaluations et moyenne représentative

- De 5 à 6 évaluations sommatives représentatives par semestre sont proposées, issues de travaux suffisamment aboutis, mobilisant plusieurs compétences du cycle 3 et 4.
- La moyenne semestrielle est considérée comme représentative si au minimum 3 notes ont été attribuées. Ces notes portent sur des compétences différentes.

Une moyenne semestrielle pourra être considérée comme non représentative lorsque :
- Les productions réalisées ne permettent pas une évaluation effective des compétences attendues.
- En cas de travaux non rendus.

4. Compétences évaluées

- <u>En Cycle 4 (de la 5eme à la 3eme)</u>

1- Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création
2- Explorer, imaginer, créer et produire
3- Échanger, partager, argumenter et débattre
4- Écouter, comparer, construire une culture musicale et artistique

- <u>En Cycle 3 (6eme)</u>

1- Chanter et interpréter
2- Écouter, comparer et commenter
3- Explorer, imaginer et créer
4- Échanger, partager et argumenter

Les critères sont explicités aux élèves en amont des projets.

6. Modalités de notation

Les productions sont évaluées en compétences en 6eme, en notes et compétences pour les 5eme et 4eme, en notes seulement pour les 3eme.

- L'engagement et l'implication de l'élève tout au long du projet (concentration, écoute des consignes, esprit d'équipe).
- La démarche d'apprentissage et l'expérimentation (essais, régularité de l'effort, capacité à corriger et faire évoluer son travail).
- La qualité de la réalisation (respect des critères musicaux, justesse, expressivité, maîtrise technique).
- Le recul réflexif (capacité à formuler un avis argumenté en utilisant le bon vocabulaire).

Lien avec le DNB :
Les résultats entrent dans le contrôle continu et contribuent au Domaine 1 du socle commun